



Emprunt et usurpation d'adresse

Par **celnin**, le **09/08/2010** à **12:31**

Bonjour,

Une personne inconnue (nous avons un nom mais il se pourrait qu'il soit faux) a usurpé l'adresse de ma mère. Munie de faux documents elle a contracté des emprunts, émis des chèques et bien sûr, banques et particuliers cherchent cette personne à l'adresse de ma mère. La gendarmerie n'enregistre pas de plainte sous prétexte qu'il n'y a pas de préjudice direct, des banques ont déjà déposé une plainte contre cette personne...

Ma question: se peut-il que ma mère se retrouve à devoir éponger des dettes qu'elle n'a pas contractées et qui émanent d'une personne qu'elle ne connaît absolument pas du simple fait que l'escroc a déclaré habiter à cette adresse?

Par avance, merci...